

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

menée sur le territoire des communes d'ISTRES et de MIRAMAS, en vue de la réalisation par le Département des Bouches-du-Rhône, des travaux d'aménagement d'un barreau de liaison entre la RN 1569 et la RD 569n au sud de Miramas

### **1) Objet de l'enquête :**

En application du code de l'environnement et en exécution de l'arrêté du 24/09/2018 de Madame la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, il sera procédé, sur le territoire des communes d'ISTRES et de MIRAMAS, à l'ouverture d'une enquête publique, en vue de la déclaration de projet qui sera prise par délibération de la commission permanente du Conseil Départemental.

Le projet consiste à aménager un barreau de liaison entre la RN 1569 et la RD 569n au sud de Miramas. Il permettra d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité du centre-ville de Miramas, ainsi que l'accessibilité de la desserte et des potentialités de développement des quartiers Sud de Miramas et de l'extrémité Nord d'Istres.

### **2) Qualité et nom du commissaire enquêteur :**

A été désigné par le Tribunal Administratif de Marseille, en qualité de Commissaire Enquêteur, Monsieur Jean-Pierre FERRARA.

### **3) Durée, jours et lieux d'enquête :**

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête seront déposés pendant, 30 jours consécutifs, **du lundi 15 octobre au vendredi 16 novembre 2018 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ledit registre aux lieux, jours et heures suivants en :

Mairie d'ISTRES

Bureau confidentiel à côté de l'accueil - Hôtel de ville - 1 Esplanade Bernardin-Laugier - CS 97002  
13808 ISTRES CEDEX  
Tel : 04.13.29.50.00

*du Lundi au Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.*

Mairie de MIRAMAS

Hôtel de ville - 2<sup>ème</sup> étage à gauche en sortant de l'ascenseur - Place Jean Jaurès  
13148 MIRAMAS CEDEX  
Tel : 04.90.58.79.79

*du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.*

Le dossier d'enquête publique sera par ailleurs consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet du Département des Bouches-du-Rhône : [www.departement13.fr/le-13-en-action/routes/les-grands-chantiers/les-projets-damenagement/](http://www.departement13.fr/le-13-en-action/routes/les-grands-chantiers/les-projets-damenagement/).

Par ailleurs les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux sièges de l'enquête situés en mairies d'ISTRES et de MIRAMAS dont les coordonnées sont indiquées ci-avant, et par voie électronique à l'adresse suivante : [routes@departement13.fr](mailto:routes@departement13.fr).

### Permanences du Commissaire Enquêteur :

Les observations sur ce projet seront reçues par la Commissaire Enquêteur qui se tiendra personnellement à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants, en :

#### Mairie d'ISTRES

Bureau confidentiel à côté de l'accueil - Hôtel de ville - 1 Esplanade Bernardin-Laugier – CS 97002  
13808 ISTRES CEDEX

Tel : 04.13.29.50.00

#### **Aux jours et heures suivants :**

Lundi 15/10 de 09h00 à 12h00

Ouverture de l'enquête

Mardi 23/10 de 14h00 à 17h00

Mercredi 31/10 de 14h00 à 17h00

Jeudi 08/11 de 09h00 à 12h00

Vendredi 16/11 de 14h00 à 17h00

Clôture de l'enquête

#### - Mairie de MIRAMAS

Hôtel de ville – 2<sup>ème</sup> étage à gauche en sortant de l'ascenseur – Place Jean Jaurès  
13148 MIRAMAS CEDEX

Tel : 04.90.58.79.79

#### **Aux jours et heures suivants :**

Mercredi 17/10 de 14h00 à 17h00

Vendredi 26/10 de 14h00 à 17h00

Lundi 29/10 de 09h00 à 12h00

Mardi 06/11 de 14h00 à 17h00

Mercredi 14/11 de 9h00 à 12h00

Le Commissaire enquêteur pourra s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues aux termes des articles R123-15 à R123-17 du Code de l'Environnement.

### **4) Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront, à l'issue de l'enquête publique tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, en mairies des communes d'ISTRES et de MIRAMAS, ainsi que dans le Département des Bouches-du-Rhône, Direction des Routes et des Ports, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pourront être également consultés au Département des Bouches-du-Rhône, Direction des Routes et des Ports, jusqu'à l'achèvement de la procédure, outre les conclusions du commissaire enquêteur, le dossier d'enquête, les documents ou observations déposés au cours de l'enquête et les réponses du maître d'ouvrage à ces observations. Ces pièces pourront également être consultées sur le site Internet du Département des Bouches-du-Rhône.

Enfin, toute personne physique ou morale concernée peut demander communication à ses frais du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

L'évaluation environnementale prévue au titre des articles R 104-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, l'étude d'impact portant sur ce projet et l'Avis prévu aux articles L122-1 et L122-7 du Code de l'Environnement relatifs à cette opération font parties intégrantes du dossier d'enquête publique. Ces documents sont donc consultables pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête et sur le site Internet du Département des Bouches-du-Rhône.

## **5) Décision prise au terme de l'enquête publique/**

Au terme de l'enquête publique, la Présidente du Conseil Départemental présentera un rapport en Commission permanente pour faire adopter la déclaration de projet relative au projet mis à l'enquête publique.

## **6) Informations :**

Les adresses des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment, solliciter des informations, sont les suivantes :

### **1) Département des Bouches-du-Rhône**

Direction des Routes et des Ports – 52, Avenue de Saint-Just 13256 MARSEILLE Cedex 20

2) Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de la Direction des Routes et des Ports - Arrondissement de Marseille Etang de Berre : Tel : 04.13.31.94.88.

### **3) Mairie d'ISTRES**

Direction de l'Urbanisme - Hôtel de ville - 1 Esplanade Bernardin-Laugier – CS 97002 - 13808 ISTRES CEDEX

### **4) Mairie DE MIRAMAS**

Direction de l'Urbanisme - Hôtel de ville – 2<sup>ème</sup> étage à gauche en sortant de l'ascenseur – Place Jean Jaurès - 13148 MIRAMAS CEDEX

Marseille, le

**26 SEP. 2018**

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation

Le Directeur Général des Services, par intérim

Hugues de CIBON

